

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 88

Artikel: Cote de l'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rangement commercial de 1895, qui dit :

Note A... Les boîtes en argent *entièrement* dorées et les boîtes en matière non précieuse *entièrement* dorées ou argentées, devront être traitées comme boîtes d'argent ou boîtes de matières non précieuses, si elles portent à l'intérieur du fond l'insculpation *argent doré* ou *métal doré*, ou *métal argenté*.

Comme on le voit, l'obligation des insculpations ci-dessus se rapporte aux boîtes *entièrement* dorées et non aux boîtes dont certaines parties (couronnes, pendants, lunettes, écussons) seraient dorées.

La question, soumise au Secrétariat général de la Chambre cantonale, a fait l'objet d'une réclamation officielle, dont nous communiquerons le résultat aux intéressés.

LETTE PATOISE

Dà la côte de mai.

En brindiant d'ivô in aimi, an prononce quéque fois ci mot latin *Tibi*, que veut dire : « Ai vote saintay ». C'était ço qu'in bon tchapelain de Fribo diay en sai servainté tos les côs que l'occasion se présentay de boire en sai saintay. In djo qu'in bon père capucin que fesay lai quète à velaïdge, dénay en lai tchapellenie. lai tieugenièr, qu'aivay tote confiaïnce en ci bon moine, i demaindê en l'absence de son maître, qu'étay allay déraïcenay enne véye boteille feu de deriè les faïchennes, ce que signifiay ci mot *tibi* ? « Main poquoi vorin vo saivoy çoli, mai boenne Mayi-nne ! — Eh ! ç'a que tos les côs que le chire brindî d'ivô moi, ai me dit « *tibi* » — Main ! main ! ai n'a pe possibiè ! Comment ! ai vôs dit *tibi*, ai peu vôs seufri çoli ? Main, mai pôre dgen. *Tibi* ç'a lai pu peutte régeon qu'an poyeuche dire en enne dgen. Ai ne vôs réchepecte voire vote chire, s'ai vôs djâse dinche. *Tibi* ? çoli veut dire tot ço qu'ai y é de pu crouëye. Çoli veut dire : *putaine, garce, boyouse, chlampe, laïrnâsse*, quoi ! ço qu'ai y é de pu peut, et de pu vilain. — Ah ! ç'a dinche ? Aïtente piè, tain qu'ai me le rediré ! »

Tchu soli, le tchapelain rentré dain lai tchaimbre d'ivô enne boënné véye boteille de Dézaley. Lai Mayianne feut invitay ai pare in vare, en récompense de son bon dénay. En brindiant, le tchapelain dié comme les âtres fois : *tibi*. Lai Mayanne se drasse furieuse côte son maître tot ébabi, ai pe iy dit sains maytchiè ses mots : « *Tibi* ton père ! *tibi* tai mère ! *tibi* tes fraïres ! *tibi* tes sœurs ! *tibi* tot tai bogre de chienne de rayce ! Paye me tot content mes gadges, qu'i m'en veut allay feu de ci. Te n'é pe fâte de voidgeay enne tibi dainstai mâgeon ! » Le père capucin ne se teniay pu de rire. Ai n'aivay pe crayu che bin réussi. El en feut po échepliquay à poëre chapelain, que tchoyay des nues, ço qu'aivay poyu provoquay enne tâ oordaie de peuttés réjons. Tain lai tchose feut bie écheri, lai tieugenièr se sâvé tote capcusedainstai tieugenne, ai pe le capucin patchi sain lai revoi po iy bayiè enne imaidge.

Stu que n'd pe de bôs.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 86 du *Pays du Dimanche* :

336. CHARADE.

Carrosse.

337. RÉBUS GRAPHIQUE.

P
G pour 606HTAIII

J'ai pour souper six saucisses achetées à Troyes.

338. ANAGRAMME.

Frêne. Enfer.

339. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

G R I L L A G E
L A T O N E
G E N È V E

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Etvariza à Porrentruy ; Charles Dentz à Porrentruy ; Alfred Marquis à Mervelier ; Une collectionneuse de cartes illustrées ; Appoline Froidevaux à Saignelégier ; Une fille de Bonfol ; M^{lle} Marie et Julie Broquet à Movelier ; Brune du Nord à Porrentruy.

344. CHARADE.

Si l'aigle en mon *second* a mis sa confiance,
Moi, j'ai placé la mienne au fond de mon *entier* ;
C'est ainsi qu'au public je cache avec *prudence*
Le mot qui fait ici l'objet de mon *premier*.

345. CONTRAIRES.

Les *Contraïres* des mots suivants formeront, par leurs initiales, un Proverbe de cinq mots :

Paisible. — Modestie. — Séparer. — Franchise. — Lâcheté. — Arrogance. — Vérité. — République. — Sensé. — Mort. — Dur. — Réussir. — Jour. — Professeur. — Reculer. — Pleurer. — Souvenir. — Félicité. — Ajouter.

346. MÉTAGRAMME.

Sur mes cinq pieds, je sors du four ;
Par quatre fois, ma tête étant changée,
Vous avez tout d'abord : Où Marphise est lo-
[gée ;
Ensuite un animal gracieux et léger ;
Puis, quand on gagne au jeu, ce qui sert à
[marquer ;
Celui qui ne doit pas mesurer quand il donne,
Et qui doit ajouter bonne grâce à l'aumône.

347. MOT EN TRIANGLE.

Remplacer les X du triangle ci-dessous par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont voici les définitions :

X X X X X X X	1. — Pierre précieuse.
X X X X X X	2. — Qui n'a aucune instruction.
X X X X X	3. — Instrument de salut.
X X X X	4. — Aux canards.
X X X	5. — Mesure métrique.
X X	6. — Négation.
X	7. — Domine thé.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 19 septembre.

Ça et là

D'après le *Figaro*, le « geste » auquel s'es abandonné M. de Christiani aurait produit une conséquence inattendue, mais étrange.

Il a donné au chapeau présidentiel une plus-value fantastique.

Au fond, M. de Christiani a frappé le « huit reflets » du chef de l'état, non pas, comme il l'a cru sans doute, avec un simple jone ou un vulgaire rotin, mais avec une baguette magique, susceptible de convertir instantanément un chapeau de soie en un gros, et un très gros lingot d'or.

En effet, à peine l'exploit de M. de Christiani fût-il connu en Amérique qu'un milliardaire yankee, désireux de posséder le chapeau désormais historique de M. Loubet, s'est mis en pressante instance pour l'acquérir, et il en a fait offrir le prix respectable de 2,720 dollars, environ 13,600 francs.

Le *Figaro* assure que l'anecdote est absolument authentique. Elle est, du reste, étant donné sa provenance, assez vraisemblable.

Inutile d'ajouter que le marché a été outrageusement repoussé par l'Elysée. On n'y a même pas répondu. Mais convenons que voilà un joli trait de snobisme anglo-saxon !

L'or américain décidément ne doute de rien, mais cette petite histoire démontre que tout ne lui est pas permis.

C'est égal, 13,600 francs pour un haut de forme détérioré, c'est un beau denier. Jamais le couvre-chef de bataille de Napoléon lui-même n'a atteint ni seulement approché ce prix-là.

... Et cependant ! ..

Album d'un penseur. — Ce qui montre à quel point le métier de fonctionnaire oblige un homme à demeurer à plat ventre, c'est que l'on dit, lorsqu'il est révoqué, qu'il est *relevé* de ses fonctions.

Publications officielles.

Le concours du petit bétail aura lieu mercredi le 4 octobre à Porrentruy, le jeudi 5 à Delémont et le vendredi 6 à Tavannes, à 9 h. du matin.

Convocations d'assemblées.

Charmoille-Asuel. — Le 10 à 3 h. pour renouveler les autorités.

Courrendlin. — Assemblée bourgeoise le 10 à 4 h. pour décider si l'on conservera l'assistance, s'occuper de la *Marnière*.

Glovelier. — Le 18 à 2 h. 1/2 pour voter le règlement d'assistance.

Rossemaison. — Le 17 à 1 h. pour nommer un conseiller et adopter les règlements d'assistance.

Cote de l'argent

du 6 septembre 1899

Argent fin en grenailles. fr. 105. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.